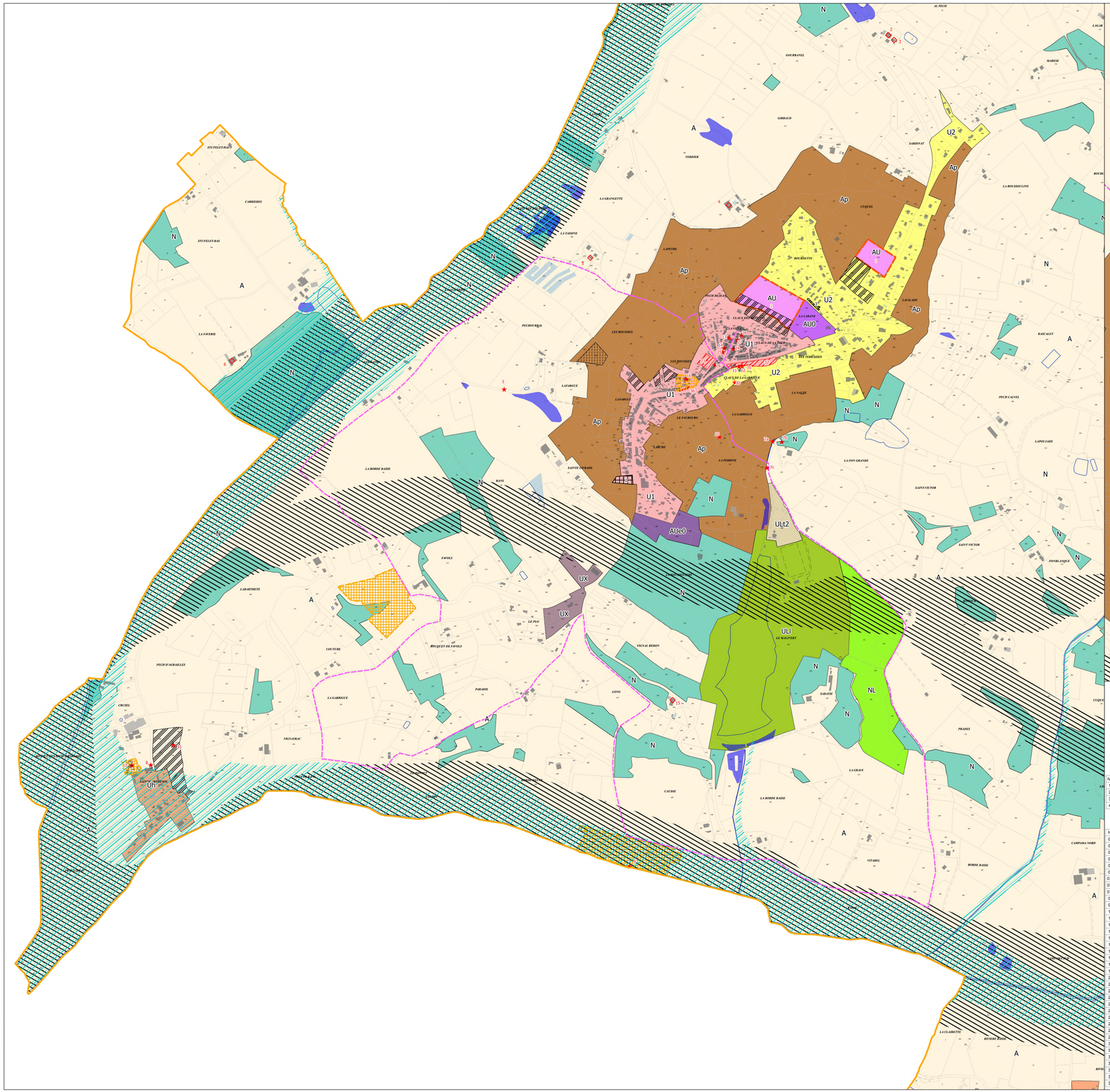

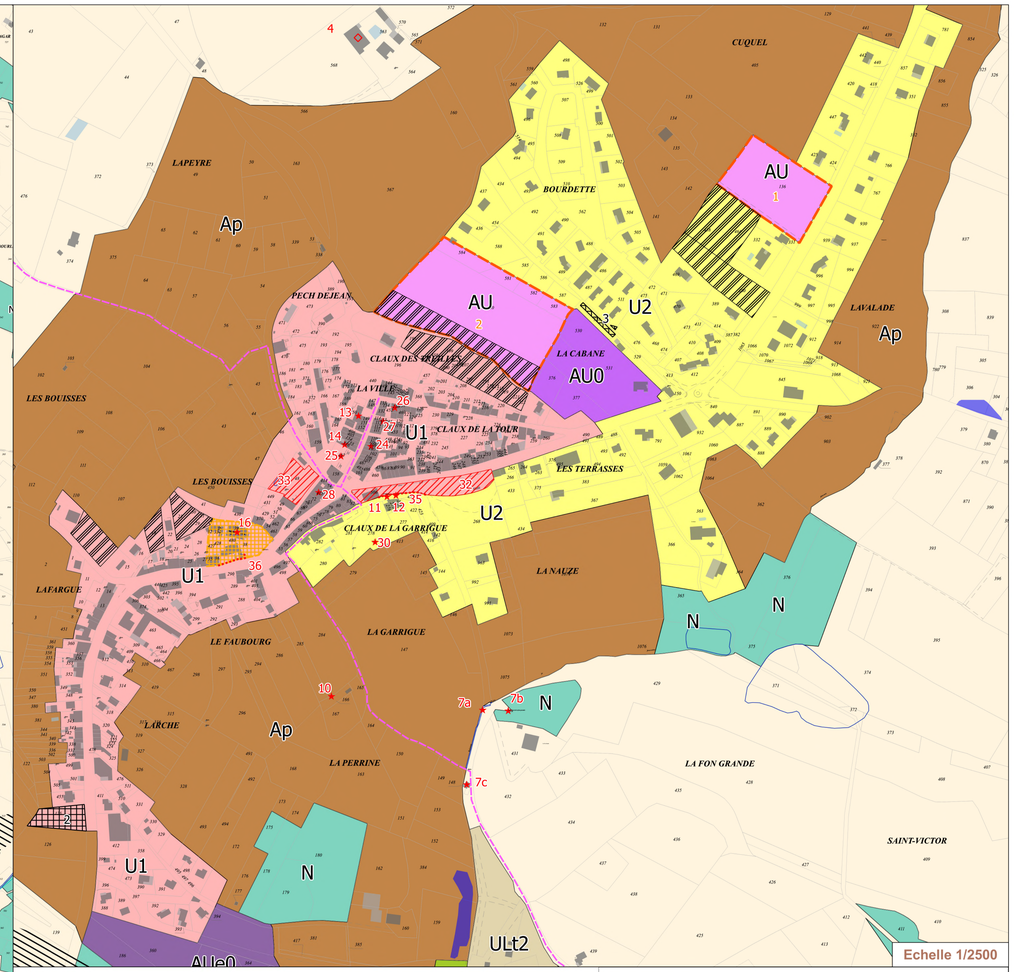

Echelle 1/2500

Liste des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale	Lieu-dit
01	0B0206	PORTAL
02	0A0049	AL PECH
03	0A0049	AL PECH
04	0A0563	VERDIER
05	0H0483	LA TASSINE
06	0I0039	LA FAYÉRIE
07	0F0165	FENOUILLET
08	0E0948	GUILHOU
09	0E0404	AULIÉ
10	0B0889	LARDILLE
11	0C0355	LA BOURDETTE
12	0C0388	LAGRAVE
13	0C0396	LAGRAVE
14	0C0142	POURRIOLE

Tableau des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Elargissement de voie	Commune	950
2	Maison médicale	Commune	1867
3	Elargissement de voie	Commune	310
4	Elargissement de voie	Commune	196

Liste des élément du patrimoine bâti naturel et paysager à préserver au titre de l'article L123-19 du code de l'urbanisme

N°	Description	Reference Cadastral	Lieu-dit
01	Fontaine de Saint-Paul	0B0012	SAINT PAUL
02	Lavoir d'Espanel	0B0660	LABOURDETE
03	Pin parasol de Merlanes	0F0536	LE VÉRDINE
04	Chene vert et cypres de l'eglise d'Espanel	0C1143	EGLISE D'ESPANEL
05	Fontaine du cimetiere de Molieres	0H Dom public	PECHOURDAL
06	Pont du Vert	E	CAUDE
07a	Stele de la Fon Grande	0H Dom public	LA GARRIGUE
07b	Fontaine de Fon Grande	0F0430	LA FON GRANDE
07c	Batiment des anciennes pompes de la Fon Grande	0H0148	LA FON GRANDE
08	Calvaire de Sainte Arthemie	0I Dom public	SAINTE ARTHEMIE
09	Cedres du Coutie	0F0106	COUTIE
10	Les 3 cypres de la Perrine	0H0166	LA PERRINE
11	Passerelle de fer forge Promenade du plateau	AB0275	RUE DE LA GARRIGUE
12	Passerelle de fer forge Promenade du plateau	AB0273	RUE DE LA GARRIGUE
13	Ancien Couvent	AB0150	La Ville
14	Ancienne Mairie	AB0157	La Ville
15	Chapelle Saint Paul	0B0018	SAINT PAUL
16	Eglise de Molieres	AB0039	LES BOUISSES
17	Eglise de Sainte Arthemie	0I0461	SAINTE-ARTHEMIE
18	Eglise de Saint Nazaire	0C0079	SAINT-NAZAIRE
19	Eglise d'Espanel	0C1143	EGLISE D'ESPANEL
20	Eglise de Saint Christophe	0E185	SAINT-CHRISTOPHE
21	Eglise de Saint Amans	0G0154	SAINT-AMANS
22	Chateau d'Espanel	AC0048	ESPANEL
23	Maison a colombages Espanel	AC0088	ESPANEL
24	Maison a Colombages	AB0108	LA VILLE
25	Maison a Colombages	AB0156	LA VILLE
26	Maison a Colombages	AB0136	LA VILLE
27	Maison a Colombages	AB0115	LA VILLE
28	Maison bourgeoise	AB0415	LA VILLE
29	Moulin de Cap d'Ase (XVIeme)	0A0247	LES NAUSES
30	Pigeonnier	AB0048	CLAUX DE LA GARRIGUE
31	Chateau Sainte Arthemie	0I0337	SAINTE-ARTHEMIE
32	Esplanade du souvenir francais	AB Dom public	LA VILLE
33	Parc Waechter	AB0048	LES BOUISSES
34	Haie du chemin de Pestou	0F Dom public	BARRABE
35	Mur du plateau	AB Dom public	LA VILLE
36	Mur du presbythere et du clocher	AB0480	LES BOUISSES

Légende

Zonage

- U1 : Secteur urbain correspondant au centre-ancien de la commune
- U2 : Secteur urbain correspondant aux quartiers récents sous forme d'habitat lâche
- Uh : Secteur urbain correspondant aux hameaux
- ULi : Secteur urbain liée à la base de loisirs de Malivert
- ULt1 : Sous secteur urbain correspondant au camping de Merlanes
- ULt2 : Sous secteur urbain correspondant au camping de Malivert
- UX : Zone d'activités comprenant de l'industrie, artisanat, commerce, services.
- AU : Zone ouverte à l'urbanisation soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- AUa : Secteur ouvert à l'urbanisation dans la continuité des hameaux soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- AU0 : Zone non équipée fermée à l'urbanisation
- AUe0 : Zone à urbaniser fermée exclusivement réservé à l'installation d'équipements publics
- N : Zone naturelle à protéger
- NL : Zone naturelle liée aux activités de la base de loisir de Malivert
- NT : Secteur naturel lié aux activitées touristiques du domaine de Merlanes
- NTn : Secteur naturel lié aux activitées touristiques du domaine de Massoulac
- A : Zone Agricole
- AP : Secteur agricole protégé à forts enjeux paysagers.

Autres Informations

- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés selon les dispositions du Code de l'Urbanisme
- Espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager à préserver en l'état au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone humide à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Elément du patrimoine bâti naturel et paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Espace soumis au risque d'inondation
- Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L151-38 du code de l'Urbanisme
- Elément du patrimoine bâti naturel et paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11-2° du code de l'urbanisme
- Elément du patrimoine bâti naturel et paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Sites Archéologiques

urbactis

Aicha du Boucheron
Paysagiste D.P.L.G.

Gildas Carré
Directeur associé
Urbaniste

Jacobus Vos
Directeur associé
Ingénieur VRD
Etudes hydrauliques

Maxime de la Touche
Ingénieur E.S.G.T.
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone

Sébastien Le Pape
Directeur associé
Géomètre-Expert

Département du Tarn et Garonne
Commune de Molières

4.A - Document Graphique de Zonage
Plan Local d'Urbanisme
Planche Sud-Ouest et centre

AGENCE de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud – CS 80301
82003 MONTAUBAN Cedex
Tel 05 63 66 44 22

AGENCE de GRENADE
1280 rue des Pyrénées – BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tel 05 61 82 60 76

Fax 05 63 66 14 92
urbactis@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Nos compétences
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
Etudes hydrauliques
Géomètre-Expert
A.M.O. patrimoniale
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Cartographie & SIG

Echelle : 1/5 000
Dossier n°10056

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT